



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

Halte-garderie de VAIGES

RENCONTRE DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018

PROJET PETITE ENFANCE

10H00 - MAIRIE DE VAIGES



Logo Mairie
de Vaiges

Logo la 3C

Personnes présentes :

- Mairie de Vaiges : Mme Adam (3^{ème} adjointe), M. Lefeuvre (Maire), M. Durand (adjoint)
- Association Familles Rurales de Vaiges : Mme Gougeon (responsable HG), Mme Ducoin (trésorière HG), Mme Lenain (présidente)
- Fédération départementale Familles Rurales : Mme Divay (chargée de missions Petite enfance)
- CAF : Mme Forêt (agent de développement)
- La 3 C : M. Henri (service technique), Mme Ragaine (animatrice RAM)
- PMI : Mme Bouilleur (responsable de secteur)

Personnes excusées :

- MSA : Mme Moine (conseillère en développement des territoires)

Rappel de l'ordre du jour

- Constitution d'un comité de pilotage
- Programmation d'une réunion avec les assistantes maternelles de la commune de Vaiges
- Implication des entreprises du secteur
- Choix du site

Compte-rendu de la rencontre du 10 décembre 2018

Sur le territoire, il existe actuellement une micro-crèche qui a ouvert à Izé en septembre 2018 et un projet en cours de réflexion à Voutré (60% du bâtiment est consacré à l'enfant).

Sur Vaiges, le choix du terrain se porte sur 2 lieux :

- Un terrain libéré dans 1 an et ½ que la commune de Vaiges envisage d'acheter. Terrain situé près du Pôle enfance et de la salle polyvalente
- Un terrain derrière l'ancienne gendarmerie déjà acquis par la collectivité

➔ Après échanges avec les membres présents, le choix du terrain pour la construction d'un pôle petite enfance se porte sur le terrain derrière l'ancienne gendarmerie : lieu sécurisé, proche des écoles, de la mairie, de la bibliothèque et des commerces.

Le bâtiment pourrait comprendre une micro-crèche, une pièce commune et des logements individuels pour personnes âgées. La partie micro-crèche doit être pensée pour créer une extension à l'avenir, notamment si 10 places d'accueil du jeune enfant ne suffisent plus. Cette structure doit être pensée de manière évolutive, avec une extension, ou transformer en maison d'habitation, si la structure petite enfance devait fermer ses portes.

↳ les recommandations PMI sont de 10 m² par enfant pour un bâtiment petite enfance, cependant le bâtiment doit être penser en fonction d'un projet.

L'association Familles Rurales de Vaiges, actuel gestionnaire de la Halte-garderie « Gribouille », confirme sa volonté de suivre le projet petite enfance.

Mme Ragaine du RAM précise qu'il existe un potentiel d'enfants sur Vaiges.

Actuellement, 21 assistantes maternelles sont recensées sur la commune de Vaiges : 12 sont en activité / 4 travaillent à l'extérieur / 3 partent prochainement en retraite.

La MAM de Vaiges compte 16 places. Le taux d'occupation est plein.

En matière d'accueil du jeune enfant, Vaiges et Evron sont des territoires préoccupants car il y a peu d'assistantes maternelles.

Les familles ne veulent plus être employeurs.

A Vaiges, les maisons sont rachetées par de jeunes couples. Une nouvelle entreprise va s'implanter dans un an et ½. Cette entreprise travaille sur des horaires atypiques, en 3/8, avec du personnel essentiellement masculin excepté pour le laboratoire.

Le financement du bâtiment :

Mme Forêt de la CAF confirme que la CAF allouera une aide à l'investissement si la structure adopte le mode PSU (= Prestation de Service Unique) pour la participation des familles, car elle estime que ce mode est le plus équitable pour les familles.

De plus un CEJ (= Contrat Enfance Jeunesse) pourra être signé avec le gestionnaire directement et non plus avec les collectivités. Ainsi les montants de PSU pourraient être revalorisés.

Des aides supplémentaires pourraient être envisagées si le bâtiment est classé en HQE, et avec des matériaux bio-sourcés (performants été comme hiver).

La composition du comité de pilotage est défini tel quel par les personnes présentes :

- Mairie de Vaiges : 3 élus
- Association Familles Rurales de Vaiges : 2 membres et la responsable technique
- Fédération Familles Rurales : Sonia Divay, chargée de missions PE
- CAF : Nathalie Forêt, agent de développement
- MSA : Patricia Moine, conseillère en développement des territoires
- PMI : Mme Bouilleur
- RAM : Gaëlle Ragaine
- La 3 C : M. Henri (maître d'ouvrage délégué pour la construction du bâtiment)

Les parents et/ou les assistantes maternelles pourront être sollicitées et/ou informées du projet et de son avancée, mais ne participeront pas systématiquement aux réunions du comité de pilotage.

Des rencontres sont à envisager pour le début d'année 2019 :

- Au sein de la collectivité de Vaiges : choix du terrain validé en Conseil Municipal en 2019
- Avancée sur le projet : réflexion sur la petite enfance et les logements des personnes âgées
- Rencontre avec les collectivités du bassin de vie
 - Eléments du contexte (étude du bassin de vie, fiche par commune, prise en compte du RPI)
 - Présentation du projet
 - ↳ *Volonté des collectivités de s'associer au projet de la commune de Vaiges*
- Rencontre avec les assistantes maternelles

La rencontre avec les assistantes maternelles pourrait se dérouler de la manière suivante :

- A 20h00
- Présentation :
 - Des éléments du contexte (pourquoi un tel projet)
 - Du projet dans sa globalité (petite enfance et personnes âgées)
 - De la volonté politique d'attirer des familles et de complémentarité du mode d'accueil du jeune enfant avec l'existant
- Objectif de la rencontre : rassurer les assistantes maternelles